



## téléphone avec oreillette

Par **solo65**, le **24/04/2008** à **17:20**

bonjour,

le 28 mars dernier, j'ai été verbalisée par les gendarmes en voiture banalisée pour téléphone au volant: [s]or, j'utilisais une oreillette[/s], et j'ai eu le portable en main pour décrocher mon oreillette et donner le tout à mon fils (comme je lui aurai donné une bouteille d'eau...); lorsque le gendarme m'interpelle le tout est déjà depuis un moment entre les mains de mon petit garçon, et n'ai rien entre les mains; j'ai eu le portable en main avec l'oreillette que je décrochais de mon oreille à peine quelques secondes...je n'ai pas signé le pv, et j'ai envoyé un courrier recommandé de contestation. je précise que je devais rouler à 40km/h au maximum...

comment être sûre de conserver mes 2 points de permis?

voilà...

merci à vous

tres cordialement

solo65

sonia dl